L'attribution d'une Bourse Régionale d'Etudes

Formation Santé et Social

A qui ça s'adresse?

La Région peut vous accompagner pendant votre parcours de formation en vous versant une bourse régionale d’étude, soumise à critères sociaux. Pour en savoir plus, consultez le règlement ci-dessous :

- Règlement attribution des bourses régionales FSS pdf 328.71 Ko

Comment ça marche?

Le plus tôt possible avant d’entrer en formation, vous devez déposer une demande de bourse régionale sur le site ci-dessous :

- Déposer une demande de bourse régionale

Qui contacter ?

jesuisenformation@normandie.fr

02 32 76 38 35